



Cahier de revendications commun Horeca (CP302) - 2019/2020

1. Préambule

- 1.1. Adaptation de la description de la compétence de la CP.
- 1.2. Révision de la classification de fonctions

2. Salaires et primes

- 2.1. Salaires : augmentation maximale des salaires horaires minimums et effectifs avec un montant fixe en euro (et non pas en pourcentage)
- 2.2. Prime de fin d'année
 - 2.2.1. Assimilation de tous les jours d'incapacité de travail
 - 2.2.2. Adaptation de la condition d'octroi : 44 jours de travail sur la période de référence
 - 2.2.3. Eclaircissement du texte de la CCT concernant les conditions d'octroi
- 2.3. Déplacement domicile-travail:
 - 2.3.1. Augmentation de l'intervention patronale par analogie avec la CCT du CNT
 - 2.3.2. Prise en charge de l'employeur s'il n'y a plus de transport en commun
- 2.4. Chômage économique:
 - 2.4.1. Indexation
- 2.5. Prime du dimanche
 - 2.5.1. Suppression du plafond (max 12 euros)

3. Problématique de la fin de carrière

3.1. 2ème pilier

3.1.1. Augmentation

3.1.2. Anticiper l'harmonisation entre les ouvriers et les employés dans les entreprises qui ont leur propre 2^{ème} pilier

3.2. RCC :

3.2.1. Prolongation de toutes les possibilités (CCT CNT)

3.2.2. Cotisation capacitive : ne pas demander le remboursement à l'employeur

3.3. Problématique prolongation de la carrière à 62/67 ans :

3.3.1. Jours de congé extra pour les travailleurs âgés

3.4. Crédit-temps : prolongation de toutes les possibilités (CCT CNT)

4. Dialogue social

4.1. Diminution du seuil délégation syndicale à 30 travailleurs

4.2. CCT délégation syndicale

4.2.1. Améliorer le statut des délégués

4.3. Formation syndicale :

4.3.1. Porter le nombre de jours de formation à 10

4.3.2. Un jour supplémentaire l'année des élections sociales (récurrent)

5. Formation

5.1. Evolution vers 5 jours de formation pour tous les travailleurs (loi Peeters)

6. Divers

6.1. Prolongation des CCT :

6.1.1. Chômage économique

6.1.2. Groupe à risque

6.2. Vêtements de travail :

6.2.1. Revoir la CCT uniforme de travail

6.2.2. Rédiger une CCT vêtement de travail : indemnité en cas de non-fourniture et/ou entretien

6.3. Adaptation CCT durée du temps de travail – dérogation temps partiels durée minimale du temps de travail : sanction en cas de non-respect de la procédure

6.4. Lutte contre les entreprises malhonnêtes

6.5. Normes de bien-être pour les femmes de chambre

6.6. Polyvalence : salaire le plus élevé + prime de polyvalence

6.7. CCT cadre pour la qualité du travail

6.8. Liberté de négociation au niveau de l'entreprise